

## **Modifications du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

---

<sup>1</sup> Pas publiée dans le RO.

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1177.10	36.00	Auto-anticorps anti-spermatozoïdes (immunglobuline IgA, immunglobuline IgG)	I	S

#### Technique d'analyse

P. ex. MAR-test

#### Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum, **Éjaculat**

#### Résultat

Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1 par immunoglobuline

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

Si l'analyse est réalisée par un médecin titulaire du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

a. le médecin spécialiste doit remplir les conditions énoncées à l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA; RS 810.112.2) ; et

b. l'analyse doit être effectuée dans un laboratoire spécialisé en médecine de la reproduction remplissant les conditions de l'art. 4 de l'OPMA.

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation  
à domicile

Analyses  
rapides

Non

**Gynécologie et obstétrique**

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1297.00	4.20	Numération des érythrocytes, méthode manuelle	H	S

#### Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

#### Matériel d'analyse

Sang

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1375.00, 1396.00, 1396.01, 1532.00 et 1715.00

#### Limitation

Pas avec la méthode QBC

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

#### Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non
-----	---	-----	-----

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1375.00	4.90	Hématocrite, centrifugation	H	S

#### Technique d'analyse

Centrifugation

#### Matériel d'analyse

Sang

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1396.00, 1396.01, 1532.00 et 1715.00

#### Limitation

Pas avec la méthode QBC

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

#### Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non
-----	---	-----	-----

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1427.00	38.00	Test de gonflement hyposmotique	C	S

#### Technique d'analyse

Non spécifié

#### Matériel d'analyse

Spermatozoïdes

#### Résultat

Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

~~Dermatologie et vénéréologie~~

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1532.00	6.30	Leucocytes, numération, détermination manuelle	H	S

#### Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

#### Matériel d'analyse

Sang

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1396.00, 1396.01 et 1715.00

#### Limitation

Pas avec la méthode QBC

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

#### Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non
-----	---	-----	-----

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1597.00	73.00	Test de pénétration	C	S

#### Technique d'analyse

Non spécifié

#### Matériel d'analyse

Spermatozoïdes

#### Résultat

Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

~~Dermatologie et vénéréologie~~  
Gynécologie et obstétrique

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1673.00	32.00	Recherche de spermatozoïdes après vasectomie	C	S

**Technique d'analyse**

Non spécifié

**Matériel d'analyse**

**Résultat**

Sédiment de sperme natif

Non spécifié

**Application par échantillon primaire**

**Possibilité de cumul**

1

**Limitation**

**Remarques**

**Laboratoires admis**

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

**Laboratoire de cabinet médical**

**Soins de base**

**Médecins avec certains titres postgrades**

**Consultation à domicile**

**Analyses rapides**

Non

~~Dermatologie et vénéréologie~~  
 Gynécologie et obstétrique

Non

Non

**Analyses prescrites par des sages-femmes**

**Analyses prescrites par des chiropraticiens**

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1674.00	145.00	Spermogramme	C	S

#### Technique d'analyse

Non spécifié

#### Matériel d'analyse

Sperme

#### Résultat

Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

Si l'analyse est réalisée par un médecin titulaire du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

a. le médecin spécialiste doit remplir les conditions énoncées à l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA; RS 810.112.2) ; et

b. l'analyse doit être effectuée dans un laboratoire spécialisé en médecine de la reproduction remplissant les conditions de l'art. 4 de l'OPMA.

#### Remarques

pH, viscosité, comptage des cellules, mobilité, diminution de la mobilité, vitalité, morphologie, éléments cellulaires étrangers, y compris diff. colorations

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Dermatologie et vénérologie  
Gynécologie et obstétrique

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1715.00	6.30	Numération des thrombocytes, méthode manuelle	H	S

#### Technique d'analyse

Microscopie (cellule de comptage)

#### Matériel d'analyse

Sang

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1297.00, 1375.00, 1396.00, 1396.01 et 1532.00

#### Limitation

Pas avec la méthode QBC

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

#### Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Non	Non
-----	---	-----	-----

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1734.00	23.0	Troponine T ou I	C	B

#### Technique d'analyse

Immunoassay

#### Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

Pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c, en lien avec l'art. 54, al. 2, OAMal (sur mandat de prestataires externes) et les officines de pharmaciens, non cumulable avec la position 1249.00.

#### Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative).
2. ~~La prise en charge des coûts de l'analyse est en cours d'évaluation jusqu'au 30 juin 2022~~
2. Uniquement avec une méthode de mesure de la troponine T ou I
  - a. détectant la troponine chez >20% des personnes en bonne santé et
  - b. dont le coefficient de variation au 99<sup>ème</sup> percentile des personnes en bonne santé est  $\leq 20\%$ .
3. Les critères sous chiffre 2 doivent avoir été déterminés dans une cohorte de  $\geq 400$  de personnes en bonne santé et publiés dans un journal évalué par les pairs.
4. La méthode de mesure doit être autorisée pour l'indication prise en charge, c'est-à-dire que l'indication doit figurer dans le mode d'emploi de l'appareil.
5. La performance de la méthode de mesure doit avoir été validée dans une étude clinique de  $\geq 500$  patients avec suspicion d'infarctus du myocarde.

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. b OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Officines de pharmaciens (sur mandat de prestataires externes)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1734.01	43.7	Troponine T ou I	C	B

#### Technique d'analyse

Immunoassay

#### Matériel d'analyse

Sang, plasma, sérum

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

Non cumulable avec 1249.01

#### Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)

~~2. La prise en charge des coûts de l'analyse est en cours d'évaluation jusqu'au 30 juin 2022~~

2. Uniquement avec une méthode de mesure de la troponine T ou I remplissant les 2 critères ci-dessous déterminés dans une cohorte de  $\geq 400$  personnes en bonne santé et publiés dans un journal évalué par les pairs:

a. Troponine détectable chez  $>20\%$  des personnes en bonne santé et

b. Le coefficient de variation au 99<sup>ème</sup> percentile des personnes en bonne santé doit être  $\leq 20\%$ .

3. La méthode de mesure doit être autorisée pour l'indication prise en charge, c'est-à-dire que l'indication doit figurer dans le mode d'emploi de l'appareil.

4. La performance de la méthode de mesure doit avoir été validée dans une étude clinique de  $\geq 500$  patients avec suspicion d'infarctus du myocarde.

5. Jusqu'au 31 décembre 2023, une méthode mesurant la troponine chez  $\leq 20\%$  des personnes en bonne santé peut être facturée pour l'exclusion d'un infarctus du myocarde sans élévation du segment ST, mais uniquement en cas de symptômes évoluant depuis plus de 6 heures associés à un ECG complètement normal et une suspicion faible d'infarctus aigu du myocarde.

#### Remarques

#### Laboratoires admis

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

#### Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Oui	Allergologie et immunologie clinique Dermatologie et vénéréologie Gastroentérologie Gynécologie et obstétrique Hématologie et oncologie médicale Médecine pour enfants et adolescents Médecine physique et réadaptation Pneumologie Rhumatologie Médecine tropicale et médecine des voyages	Oui	Oui
-----	--	-----	-----

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
1762.00	67.00	Séparation cellulaire/de particules sous-cellulaires (test au Percoll)	CH	S

#### Technique d'analyse

Centrifugation, gradient de densité

#### Matériel d'analyse

Non spécifié

#### Résultat

qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

Si l'analyse est réalisée par un médecin titulaire du titre postgrade fédéral "gynécologie et obstétrique" selon la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11)

a. le médecin spécialiste doit remplir les conditions énoncées à l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance sur la procréation médicalement assistée (OPMA; RS 810.112.2) ; et

b. l'analyse doit être effectuée dans un laboratoire spécialisé en médecine de la reproduction remplissant les conditions de l'art. 4 de l'OPMA.

c. l'analyse peut uniquement être facturée pour le diagnostic d'une stérilité masculine, pas pour la préparation du sperme pour l'insémination.

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Gynécologie et obstétrique

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

Non

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3093.00	610.00	HIV, résistance aux antirétroviraux: analyse, y compris aide à l'interprétation	IM	S

#### Technique d'analyse

Non spécifié

#### Matériel d'analyse

Non spécifié

#### Résultat

Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

~~Dans les laboratoires suivants:~~

- ~~1. Université de Bâle, Institut de Microbiologie médicale~~
- ~~2. HUG, Laboratoire Central de Virologie~~
- ~~3. CHUV, Dép. de médecine de laboratoire, Service d'immunologie et d'allergie~~
- ~~4. Université de Zurich, Centre national des rétrovirus~~

#### Remarques

Indication et réalisation selon :

« Human Immunodeficiency Virus Drug Resistance : 2018 Recommendations of the International Antiviral Society–USA Panel » (Günthard and al. Clin Infect Dis. 2019 Jan 7;68(2):177-187)1, le document peut être consulté à l'adresse suivante: [www.ofsp.admin.ch/ref](http://www.ofsp.admin.ch/ref)

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3186.00	9 80	Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), 1 microorganisme ou premier microorganisme	M	S

#### Technique d'analyse

Amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat

#### Matériel d'analyse

Non spécifié

#### Résultat

~~+~~Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

1. Il n'est pas autorisé de facturer plus d'un frottis par commande.
2. Détermination d'un seul microorganisme par mélange réactionnel ou comme premier microorganisme lors de la détermination de plusieurs microorganismes. Il est possible de facturer au maximum 5 microorganismes et/ou gènes de résistance et/ou facteurs de pathogénicité par mélange réactionnel (1 fois comme premier microorganisme, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité et au maximum 4 fois comme microorganisme supplémentaire, gène de résistance ou/et facteur de pathogénicité supplémentaire).
3. Uniquement en cas de symptômes compatibles avec une COVID-19. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.
4. Durant la durée de validité de l'ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24), les fournisseurs de prestations visés à l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 ne peuvent pas facturer les prestations visées à l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 selon la position 3186.00.

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical

Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

Consultation à domicile

Analyses rapides

Non

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3188.00	219.5	Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), génométypage	M	S

#### Technique d'analyse

Séquençage du génome viral complet

#### Matériel d'analyse

Non spécifié

#### Résultat

Non spécifié

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

1. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.
2. La position peut être facturée uniquement en cas de résultat positif à l'amplification d'ARN incluant la détection de l'amplificat (position 3186.00) en association avec une situation clinique suivante:
  - a. réinfection ou infection à SARS-CoV2 après vaccination et /ou
  - b. évolution clinique sévère ou inhabituelle de l'infection à SARS-CoV2 et /ou
  - c. suspicion de résistance aux antiviraux.
3. En évaluation jusqu'au 31.12.2023.
4. Durant la durée de validité de l'ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24), les fournisseurs de prestations visés à l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 ne peuvent pas facturer les prestations visées à l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 selon la position 3188.00.

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Non

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non

No. Pos.	TP	Dénomination	DL	GA
3189.00	42	Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2), Ig ou IgG	M	S

#### Technique d'analyse

Non spécifié

#### Matériel d'analyse

Sang, sérum, plasma

#### Résultat

sq, qn

#### Application par échantillon primaire

1

#### Possibilité de cumul

#### Limitation

1. Pas par tests rapides (détermination qualitative)
2. Uniquement avec des méthodes de mesure ayant
  - une sensibilité clinique à  $\geq 15$  jours après le début des symptômes  $\geq 90\%$  et
  - une spécificité clinique  $\geq 98\%$ .
3. La position ne peut pas être facturée pour des analyses à motif épidémiologique (surveillance, riposte), ni d'hygiène hospitalière.
4. En évaluation jusqu'au 31.12.2023
5. Durant la durée de validité de l'ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24), les fournisseurs de prestations visés à l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 ne peuvent pas facturer les prestations visées à l'annexe 6 de l'ordonnance 3 COVID-19 selon la position 3189.00

#### Remarques

#### Laboratoires admis

Laboratoires mandatés au sens l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 3 OAMal (sur mandat de prestataires externes)  
 Laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54 al. 1 let. c en lien avec l'art. 54 al. 2 OAMal (pour les besoins propres de l'hôpital)

#### Laboratoire de cabinet médical Soins de base

Médecins avec certains titres postgrades

#### Consultation à domicile

#### Analyses rapides

Non

Non

Non

#### Analyses prescrites par des sages-femmes

#### Analyses prescrites par des chiropraticiens

Non

Non